

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 4 pouvoirs

Date de convocation 13 Décembre 2017

Date d'affichage 13 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Philippe GALLOIS, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD.

Représentés : Thierry BESSON par Colette PERNET, Denis FENAT par Jean ROULIN, Catherine HAMEREL par Amelle DAHMANI, Brigitte MASSON par Dominique DETERM.

Madame Bernadette MILLOT a été nommée secrétaire.

Objet : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE À UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE FONCTIONNAIRES EN TEMPS PARTIEL

N° de délibération : 2017_12_20_02

Rapporteur : Mme LE LAY

Depuis le 1^{er} mars 2016, nous avons recruté un agent en contrat unique d'insertion à la crèche collective.

Le contrat arrive à expiration le 28 février 2018. Compte tenu du nombre d'enfants présents et du taux d'encadrement qu'il convient de respecter il est nécessaire de maintenir l'agent en poste et créer un poste d'adjoint technique à durée déterminée du 1^{er} mars 2018 au 27 juillet 2018.

Il vous est proposé de créer un poste à durée déterminée à temps complet afin de permettre le recrutement d'un agent sur ce poste à compter du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 27 juillet 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable de la commission des finances du 12 décembre 2017 ;
OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à durée déterminée à compter du 1^{er} mars 2018.

DIT QUE le tableau des effectifs sera remis à jour à compter du 1^{er} mars 2018.

Résultat du vote :

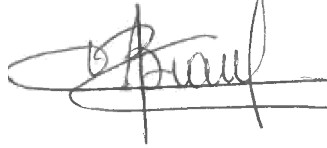
Pour	Contre	Abstention
23	0	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 22/12/2017 à 16:16:23
Référence : 3843100af347fb999c74ce8696ecaaff42a3140f